



Motion

Donner un rôle clé au service de l'enseignement face au défi du secteur éducatif en Ville de Luxembourg

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

Vu la loi de 2009 modifiée en 2017 qui redéfinit les compétences communales en matière d'organisation scolaire ;

Vu le souhait de renforcer l'école publique et de son image auprès des résident.es de la Ville de Luxembourg ;

Vu la volonté de la Ville de Luxembourg de garantir à une population hétérogène une offre d'éducation formelle et non-formelle de haute qualité ;

Vu les conclusions de l'étude sur les PEPs réalisée sur initiative du Collège échevinal ;

invite le Collège échevinal

- à attribuer au Service de l'enseignement la mission de clarifier les champs d'action où la Ville jouit d'autonomie pour façonner une politique éducative à la hauteur des défis spécifiques et dans l'intérêt de tous les acteurs et actrices du système éducatif (formel, non-formel, informel) ;
- à développer un concept directeur "éducation" (« Bildungsleitbild ») pour la communauté scolaire de la Ville de Luxembourg et à valider par le Conseil communal ;
- à attribuer au Service de l'enseignement également la tâche d'inciter et de soutenir des projets d'innovation et de développement dans les deux secteurs de l'éducation ;

- à soumettre aux conseillers et conseillères communaux, au moment des débats annuels sur l'organisation scolaire ou à tout autre moment utile, le rapport de la direction régionale 01 sur la qualité de l'enseignement scolaire dans les écoles fondamentales de la Ville de Luxembourg et relevant de l'autorité ministérielle.

Pour le groupe déi gréng

Christa Brömmel